

Tchétchénie Sortir de la complaisance criminelle

Fabien Dubuet

Publié dans Messages, journal interne des Médecins Sans Frontières N°121, juin 2002

Document en provenance du site internet de Médecins Sans Frontières http://www.msf.fr

Tous droits de reproduction et/ou de diffusion, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, réservés pour tous pays, sauf autorisation préalable et écrite de l'auteur et/ou de Médecins Sans Frontières et/ou de la publication d'origine. Toute mise en réseau, même partielle, interdite.

Tchétchénie : sortir de la complaisance criminelle

Alors que l'opinion publique internationale, les *media* et les chancelleries se mobilisent très fortement (et à juste titre) sur la situation au Proche-Orient, la « communauté internationale » reste totalement passive face aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité perpétrés depuis plus de deux ans et demi par la Russie en Tchétchénie.

Pire, depuis les attentats du 11 septembre 2001, les viols, tortures, exécutions sommaires, ventes de cadavres aux familles (la liste n'est pas exhaustive) pratiqués par les soldats russes à l'encontre de la population civile tchétchène participent de la lutte contre le terrorisme, déclarée « grande cause internationale ». C'est du moins la conclusion implicite que l'on peut tirer de l'affaiblissement progressif des recommendations, résolutions et déclarations sur la Tchétchénie, adoptées depuis quelques mois par les organisations internationales.

Passons sur l'ONU. Pour l'organisation mondiale dont la mission première est, selon sa charte, de veiller à la paix et à la sécurité internationales, il n'y a pas même de conflit en Tchétchénie. Ni le Conseil de sécurité, pourtant chargé du maintien de la paix, ni le Secrétaire général, ni l'Assemblée générale des Nations unies ne se sont saisis de la situation. Saluons cet extraordinaire courage. Mais, « jamais deux sans trois », après son mea culpa sur le Rwanda et Srebrenica, l'ONU publiera sans doute dans quelques années un important rapport pour s'excuser de son inaction et de son silence après l'extermination de près de 20% de la population en Tchétchénie. Même la Commission des droits de l'homme, seul organe de l'ONU à avoir condamné la Russie en 2000 et 2001, mais pour lui demander de procéder à une enquête nationale (l'insolence a des limites) a été séduite par l'argument de la lutte anti-terroriste et s'est donc abstenue cette année. Il est vrai que mieux vaut peut-être qu'elle se taise plutôt que de demander au bourreau un peu plus de retenue.

Du côté du Parlement européen, on croit rêver. Il aura fallu qu'un eurodéputé (Olivier Dupuis, son nom mérite d'être cité) menace d'une grève de la faim pour ré-inscrire la Tchétchénie à l'ordre du jour de la dernière session, pour obtenir finalement une résolution vide de sens et purement cosmétique. Depuis plusieurs mois, Pat Cox, le Président du Parlement européen, et ses conseillers, tentent d'échapper à une simple demande de rendez-vous de notre part pour discuter de la situation en Tchétchénie. Le courage encore.

Reste le Conseil de l'Europe, dont la mission est la défense des droits de l'homme sur le territoire de ses 43 Etats membres. Après des débuts prometteurs, l'Assemblée parlementaire a été priée en avril 2000 par l'exécutif de l'organisation internationale (le Comité des ministres). de voter des résolutions moins « émotionnelles », selon l'expression de l'ambassadeur de France à Strasbourg. Comprendre moins gênante pour les 43 représentants du Comité des ministres. Il faut dire que les députés de l'APCE avaient osé leur demander une saisine de la Cour européenne des droits de l'homme contre Moscou et une suspension de la Russie du Conseil de l'Europe.

Trop courageux sans doute.

Fabien Dubuet

Juriste en droit international humanitaire et chargé de recherches à Médecins Sans Frontières